

direction départementale des
des territoires et de la mer
du Calvados

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement et dérogation au titre du 4° de l'article L411-2 du code de l'environnement relative à l'effacement des seuils des anciennes centrales hydroélectriques de la Fouillerie et du Bateau ainsi que de l'ancien moulin de Danet situés sur le cours de l'Orne, respectivement sur le territoire des communes de LE MESNIL-VILLEMENT (14), MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE (61) et RAPILLY (14)

Les préfets du Calvados et de l'Orne informent le public qu'en exécution de l'arrêté inter-préfectoral respectivement des 15 mars 2016 et 11 mars 2016, il est procédé :

du mercredi 13 avril 2016 au vendredi 13 mai 2016 inclus

à une enquête publique sur la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement et dérogation au titre du 4° de l'article L411-2 du code de l'environnement. Cette enquête porte sur l'effacement des seuils des anciennes centrales hydroélectriques de la Fouillerie et du Bateau ainsi que de l'ancien moulin de Danet situés sur le cours de l'Orne, respectivement sur le territoire des communes de LE MESNIL-VILLEMENT, MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE et RAPILLY.

A cet effet, les pièces relatives à cette enquête seront déposées **au plus tard le 29 mars 2016** dans les mairies de LE MESNIL-VILLEMENT, MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE, RAPILLY, LES ILES-BARDEL et SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE.

Les jours et heures d'ouverture des mairies où chacun pourra prendre connaissance du dossier durant toute la durée de l'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête sont les suivants :

COMMUNES	Jours et Heures d'ouverture des mairies
<u>LE MESNIL-VILLEMENT</u> (la mairie sera fermée du 02 au 8 mai 2016 inclus)	Lundi et Vendredi de : 9h00 à 12h00 Mercredi de : 17h00 à 19h00
RAPILLY	Lundi de : 10h00 à 12h00
LES ISLES-BARDEL	Vendredi de : 14h30 à 18h30
MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE	Mardi au Vendredi de : 9h00 à 12h00
<u>SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE</u> (la mairie sera fermée du 11 au 15 avril 2016 inclus)	Lundi de 16h30 à 18h30 Jeudi de : 10h00 à 12h00

Monsieur **Hubert SEJOURNE** est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur **Pierre FERAL** en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur se tiendra, à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, en mairies aux jours et heures suivants :

COMMUNES	JOURS	HORAIRES
LE MESNIL-VILLEMENT	Mercredi 13 avril 2016 Vendredi 13 mai 2016	10h00 à 12h00 9h00 à 12h00
MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE	Jeudi 21 avril 2016	10h00 à 12h00
RAPILLY	Lundi 02 mai 2016	10h00 à 12h00

Après clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en préfectures du Calvados et de l'Orne et dans les mairies de LE MESNIL-VILLEMENT, MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE, RAPILLY, LES ISLES-BARDEL et SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE.

Fait à CAEN, le 15 mars 2016

Pour le préfet du Calvados et par délégation,
La Secrétaire Générale

Corinne CHAUVIN

Fait à ALENCON, le 11 mars 2016

Pour le Préfet de l'Orne
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général

Patrick VENANT